

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 juillet 2018 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD

Absents représentés : M. GROSSO par M. ROUVIER - M. PEREZ par G. REQUENA - J. HURTADO par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absent : W. BIGNON

5. Requalification station balnéaire de Marseillan-Plage : développer les modes doux de mobilité sur l'Avenue des Campings (M. IBARS)

En date du 23 novembre 2016, le conseil municipal a validé le plan de financement pour l'aménagement de l'avenue de Bacchus et de la piste cyclable entre Marseillan ville et le pont du Maire.

Le 11 avril 2018, Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) a proposé de cofinancer le projet de réhabilitation de l'avenue des campings qui permettra de poursuivre la requalification de la station balnéaire. Ce projet renforcera les déplacements doux par la création de nouvelles pistes cyclables. L'aménagement urbain proposé devra permettre de renforcer l'attractivité marchande du secteur ouest de la station de Marseillan-Plage.

En effet, ce projet entre dans les financements du Conseil régional Occitanie au titre du Plan Littoral 21 et ne pourra être validé par la Région sans un cofinancement de SAM.

Pour rappel, le projet s'articule en deux tranches (cf. plan) :

Tranche conditionnelle 1 (TC1) comprenant l'avenue des campings, le chemin des embruns et du littoral (travaux prévisionnels octobre 2017 à mars 2018)

Tranche conditionnelle 2 (TC2) comprenant l'avenue des campings entre les ronds-points du Pous et du Charlemagne.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

PLAN FINANCEMENT TC1 REQUALIFICATION AV. DES CAMPINGS ET CHEMINS		
Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
Conseil Régional	15 %	137.700 €
Sète Agglopôle Méditerranée	15 %	137.700 €
Commune	70 %	642.600 €
	Coût du projet	918.000 €
PLAN FINANCEMENT TC2 REQUALIFICATION MOBILITE AV DES CAMPINGS		
Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
Conseil Régional	15 %	150.000 €
Sète Agglopôle Méditerranée	15 %	150.000 €
Commune	70 %	700.000 €
	Coût du projet	1.000.000 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider le projet d'aménagement et de requalification des modes doux de mobilité sur l'avenue des campings, des chemins des embruns et du littoral,

D'annuler les demandes de subvention pour l'aménagement de l'avenue de Bacchus et de la piste cyclable entre Marseillan-Ville et le pont du Maire et de leur transfert vers le projet susmentionné (requalification des modes doux de mobilité sur l'avenue des campings TC1 et TC2).

D'approuver les 2 plans de financement présentés,

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention,

D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour les travaux d'aménagement de l'avenue des campings, des chemins des embruns et du littoral auprès du Conseil Régional et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Contre : 3 voix)

Valide le projet d'aménagement et de requalification des modes doux de mobilité sur l'avenue des campings, des chemins des embruns et du littoral,

Annule les demandes de subvention pour l'aménagement de l'avenue de Bacchus et de la piste cyclable entre Marseillan-Ville et le pont du Maire et de leur transfert vers le projet susmentionné (requalification des modes doux de mobilité sur l'avenue des campings TC1 et TC2).

Approuve les 2 plans de financement présentés,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention,

Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour les travaux d'aménagement de l'avenue des campings, des chemins des embruns et du littoral auprès du Conseil Régional et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

